

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 5 mars 2012, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller - maire substitut
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présence dans la salle : une (1) personne

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1203-065

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présente, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2012
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Demande de monsieur Jean-Claude Jolicoeur concernant la taxe d'ordures
- 110-2 Camion incendie- autorisation d'engager une dépense pour l'installation de la valve de vidange
- 110-3 Service d'architecte – études préliminaires
- 110-4 Autorisation d'achat et d'installation d'un système pour l'amplification du signal cellulaire
- 110-5 Loisir sport Outaouais – adhésion
- 110-6 Soumission niveleuse – adjudication d'un contrat d'achat d'une niveleuse
- 110-7 Maison de la famille – protocole d'entente offre de services
- 110-8 MRC- résolution d'autorisation d'expédition des avis d'évaluation
- 110-9 MRC- demande de moratoire sur la vente de complément d'établissement TPI au petit et au grand lac des cèdres
- 110-10 Achat de radio portative
- 110-11 Programme Climat municipalités
- 110-12 Centre Jean-Bosco – demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière gratuitement
- 110-13 Maison de la culture- demande de contribution financière pour la fête nationale
- 110-14 VHR Outaouais- demande d'une résolution d'appui
- 110-15 CFP Mont-Laurier – offre de services
- 110-16 Autorisation d'achat d'un ensemble de flèches de sécurité
- 110-17 Demande de soutien au Centre multifonctionnel
- 110-18 CPGLC- demande de contribution financière

- 110-19 Autorisation d'achat de tables pliantes pour la salle Réjean-Lafrenière
- 110-20 Municipalité de Blue Sea- facture pour les droits annuels de licences radios
- 110-21 Demande à la commission de toponymie pour la reconnaissance de chemins existants
- 110-22 Carte routière municipale
- 110-23 Députée Stéphanie Vallée- demande d'une aide financière

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 29 février 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 29 février 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 29 février 2012
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 février 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 février 2012
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2012
- 130-7 Compte à payer des Industries Galipeau

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Communiqué TVG – Salon vélo 2012
- 800-2 Mise en candidature – prix mérite municipal
- 800-3 Maurice Laforest et Denise Denis- demande d'achat de TPI lac des cèdres
- 800-4 Ministère de l'éducation, du loisir et du sport – aide financière pour l'accompagnement pour les personnes handicapées
- 800-5 MRC – intention de déclaration de compétence à l'égard du traitement des déchets ultimes
- 800-6 La tournée de solidarité rurale du Québec

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1203-066

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1203-067

Camion incendie- autorisation d'engager une dépense pour l'installation de la valve de vidange

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couvertures de risques en sécurité incendie et du plan de mise en œuvre, selon l'action n° 21 nous devons assurer la conformité des soupapes de vidange des camions citernes et autopompes- citernes afin d'accélérer les opérations de vidange, le tout en conformité avec le guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par le MSP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir une demande de prix auprès de deux compagnies de la région pour l'installation de la valve de vidange sur le camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE les Industries Galipeau de Messines ont soumis un prix de 1200.00\$ en plus des taxes applicables et que l'atelier de soudure mobile Sylvain Lefebvre de Bouchette a soumis un pris de 975.00\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'installation de la valve de vidange sur le camion citerne autopompe au plus bas soumissionnaire, soit l'atelier de soudure mobile Sylvain Lefebvre de Bouchette et ce au coût de 975.00\$ en plus des taxes applicables. De plus, le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

« Note au procès-verbal : Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-068

Service d'architecte – études préliminaires

CONSIDÉRANT QU'IL est inscrit au programme triennal en immobilisations et en infrastructures (PTII) 2012-2014 – section programme d'immobilisations l'élaboration d'un projet de construction d'un garage municipal et d'une nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a réservé à même du budget 2012 une somme de 6 600\$ et ce, dans le but de retenir les services d'architecture pour l'élaboration d'une étude préliminaire en vue de la construction d'un garage pour le service des travaux publics et d'une nouvelle caserne incendie pour le département d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale déclare avoir procédé à une demande de prix par invitation auprès de deux (2) firmes d'architecte et ce conformément à la Loi régissant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les deux architectes mentionnés ci-dessous ont tous deux déposé une offre de services d'architecture et ce selon les mêmes dispositions; Robert Ledoux, architecte a soumis un prix de 6 600\$, en plus des taxes applicables. Jean-Marie L'Heureux, architecte a soumis un prix de 29 500\$, en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,

Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat à l'architecte Robert Ledoux de Maniwaki, pour les services d'architecture tel que proposé dans sa proposition datant du 17 novembre 2011 et ce, pour l'élaboration d'une étude préliminaire en vue de la construction d'un garage pour le service des travaux publics et d'une nouvelle caserne incendie pour le département d'incendie, pour la somme de 6 600\$, en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer au nom de la municipalité l'offre de services telle que soumise par l'architecte Robert Ledoux en date du 17 novembre 2011.

Il est de plus résolu que le conseil nomme deux comités ad hoc, dont l'architecte Ledoux y travaillera afin d'élaborer les concepts qui seront déposés au conseil pour approbation finale.

Membres du comité – projet d'un garage municipal :

Ronald Cross, maire
Paul Gorley, conseiller
Marcel St-Jacques, conseiller
David Beauregard, chef d'équipe des Travaux publics
Jim Smith, directeur général

Membres du comité – projet de construction d'une nouvelle caserne incendie

Ronald Cross, maire
Éric Galipeau, conseiller
Francine Jolivette, conseillère
André Galipeau, chef-pompier
Charles Pétrin, pompier
Jim Smith, directeur général

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-069

Autorisation d'achat et d'installation d'un système pour l'amplification du signal cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la réception de signal pour téléphone cellulaire n'est pas disponible dans la salle Réjean-Lafrenière et que le conseil souhaite offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite corriger la situation en procédant à l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été acheminée auprès de deux entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mobilonde de Mont-Laurier a soumis un prix de 1341.35\$ en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excel Radio de Gatineau a soumis un prix de 2103.95\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu unanimement

D'autoriser l'achat et l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire auprès de l'entreprise Mobilonde de Mont-Laurier et ce au coût de 1341.35\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-070

Soumission niveleuse- adjudication d'un contrat d'achat d'une niveleuse

CONSIDÉRANT QUE l'administration générale déclare avoir procédé à des demandes de soumissions pour l'achat d'une niveleuse ainsi que pour le financement de celle-ci sous forme de location-bail ou par l'entremise du programme PROFAM et ce, conformément aux dispositions à la Loi régissant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offre pour l'achat d'une niveleuse sur le site de la SEAO, la municipalité a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues tel qui suit à savoir :

N°	Soumissionnaires	Montant soumis (incluant les taxes applicables)
1	Strongco Équipements de Laval	232 249.50\$
2	Hewitt Équipement Ltée de Pointe-Claire	189 505.24\$
3	Services Forestiers de Mont-Laurier	275 365.13\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire Hewitt Équipement Ltée de Pointe-Claire est jugée comme étant conforme aux documents de soumission à tout point de vue;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission par invitation auprès de quatre (4) entreprises offrant des services financiers de type location-bail ou selon les dispositions du programme municipal PROFAM, la municipalité a obtenu les offres de financement tel qui suit à savoir :

N°	Soumissionnaires	Type financement (60mois)	Taux	Autres frais
1	Rexcap de Sherbrooke	Location-bail	3.906%	494.89\$
2	Spar Crédit-bail de St-Laurent (Québec)	Location-bail	4.084%	549.88\$
3	Serval Groupe financier	Location-bail	4.260%	549.88\$
4	Caisse Populaire centre financier aux entreprises Outaouais	Programme PROFAM	4.13%	1125.00\$

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de soumission par invitation, la proposition de financement telle que proposée par REXCAP est jugée comme étant conforme à la demande à tout point de vue;

CONSIDÉRANT QUE suite à la présentation d'une analyse power pointe sur un service de nivelage effectué par une entreprise privée et d'un service municipal en régie, tel que préparé par le directeur général les membres du conseil sont d'avis qu'il est avantageux et dans le meilleur intérêt de la municipalité d'opter pour un service de nivelage en régie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'achat d'une niveleuse de marque Caterpillar, modèle 140M de l'année 2009 tel que soumissionné par l'entreprise Hewitt Équipement Ltée de Pointe-Claire Québec et ce pour la somme de 189 505.24\$ incluant les taxes applicables.

Il est également autorisé de procéder à l'achat d'une garantie prolongée de l'entreprise Hewitt pour une période de un (1) an/1000 heures groupe hydraulique et groupe motopropulseur, pour la somme de 1 760.00\$ en plus des taxes applicables.

Il est de plus autorisé de procéder au financement du présent achat d'une niveleuse et de la garantie prolongée par contrat de type location-bail, pour une période fixe de 60 mois avec option d'achat de 100.00\$ à la fin et ce, auprès de l'entreprise services financiers REXCAP de Sherbrooke.

Par conséquent, le conseil autorise le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer au nom de la municipalité auprès des entreprises nommées, tous les documents nécessaires à l'adjudication du présent marché.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : considérant la décision de la présente résolution à l'effet que la municipalité procédera au service de nivelage en régie, les soumissions déposées offrant un service de nivelage par entreprise privée sont refusées.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-071

Maison de la famille – protocole d'entente et offre de services

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la Maison de la famille pour le camp de jour intermunicipal de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° R1102-041 le conseil a autorisé l'adhésion de la municipalité au camp de jour pour une période de trois (3) ans consécutifs à raison de 5900.00\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2012 un montant de 5900.00\$ a été réservé pour l'adhésion au camp de jour pour la présente année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la contribution financière au coût de 5 900\$ à la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau et ce, afin que les citoyens de la municipalité de Messines puissent bénéficier du camp de jour pour l'été 2012.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer le protocole d'entente entre la municipalité et la Maison de la Famille à cet effet.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-072

Autorisation d'émission et d'expédition des avis d'évaluation par la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Beauchemin, directeur général de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, a fait parvenir à la municipalité un avis concernant l'émission et expédition des « avis d'évaluation »;

CONSIDÉRANT QUE depuis longtemps la procédure d'émission avait été jumelée et automatisée à la MRCVG afin de profiter de l'informatique et d'éviter aux municipalités d'avoir à émettre, à préparer et à expédier elles-mêmes ces avis;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons toujours nous prévaloir de ce service qui est offert par la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à continuer d'émettre et d'expédier les « avis d'évaluation » à nos contribuables et ce pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

R1203-073

MRC- demande de moratoire sur la vente de complément d'établissement TPI au petit et au grand lac des Cèdres

CONSIDÉRANT QU'IL existe des bandes de terrain appartenant aux terres publiques intramunicipales sises sur les abords du petit et grand lac des Cèdres, terrain communément appelé « complément d'établissement », dont ceux-ci sont régis par la Loi sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE suite à une entente convenue entre le Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune et la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la MRC agi à titre de gestionnaire des terres publiques intramunicipales (TPI) situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les parcelles de terrain tel que mentionné ci-dessus représentent un élément essentiel à tout projet de développement de nature communautaire ou autre qui pourrait potentiellement être réalisé au cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil demande à ce qu'un moratoire soit déclaré pour une période indéfinie sur toutes futures vente de terrain appartenant aux terres publiques intramunicipales sises sur les abords du petit et grand lac des Cèdres, terrain communément appelé « complément d'établissement », dont ceux-ci sont régis par la Loi sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

R1203-074

Achat de radios portatives

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2012 un montant a été réservé pour l'achat de radio portative;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été acheminée à Excel Radio et à Mobilonde pour l'achat de quatre (4) radios portatives, dont deux serviront pour les travaux publics et deux pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excel Radio de Gatineau a soumis un prix de 1116.00\$ et que l'entreprise Mobilonde de Mont-Laurier a soumis un prix de 1028.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de quatre (4) radios portatives auprès de Excel Radio de Gatineau et ce pour la somme de 1116.00\$ en plus des taxes applicables. Par conséquent, le déboursé de cette somme est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-075

Programme Climat municipalités

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec propose actuellement par son programme «Programme Climat municipalités», une opportunité permettant à la municipalité de mieux gérer ces émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière disponible par ce programme permettra à la municipalité de faire effectuer par une firme génie conseil une recherche et analyse de ces effets dans un but ultime de produire un plan d'actions permettant de réduire les émissions de façon durable sur son territoire et que ce programme permettra ainsi à la municipalité de contribuer à la lutte contre les changements climatiques tout en réalisant des économies qui pourront ensuite être réinvesties sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services des firmes génie conseil Cima +, de Gatineau et GENIVAR, de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des deux propositions reçues, le conseil est d'avis que la proposition déposée par la firme GENIVAR de Montréal comme étant la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer à la firme d'ingénieur conseil GENIVAR de Montréal un mandat afin de préparer les documents nécessaires à la demande d'une aide financière dans le cadre du programme « Programme Climat municipalités». Une fois complétée, dans le cadre du même mandat, la firme GENIVAR procédera à déposer la dite demande au nom de la municipalité de Messines. En contrepartie, la firme GENIVAR recevra pour services rendus, la somme de 800\$, en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'octroyer à la firme GENIVAR un mandat pour effectuer pour le compte de la municipalité l'étude sur le GES, incluant la réalisation des inventaires, les outils pour la réalisation des inventaires subséquents et l'élaboration du plan d'action, une présentation publique ou au conseil du plan d'action et le rapport final tel qu'il sera présenté au MDDEP. Le tout pour la somme de 21 060\$, somme remboursée par la subvention Climat municipalités.

Note : La présente résolution est assujettie aux termes de l'offre de services professionnelle portant le numéro P12-11101-39, datant de janvier 2012, tel que déposée par la firme GENIVAR.

Advenant que les municipalités de Blue Sea et Messines accordent les mandats à GENIVAR pour la réalisation du programme Climat Municipalités, GENIVAR offre à diminuer sa facture de 2 000\$ par municipalité (voir courriel de Benoit Lagarde, chargé de projet chez GENIVAR, datant du 28 mars 2012).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-076

Centre Jean-Bosco- demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière gratuitement

CONSIDÉRANT QUE madame Joanne Labelle de l'organisme St-Jean Bosco de Maniwaki demande d'utiliser gratuitement la Salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel le jeudi 7 juin 2012 pour l'activité « souper dans le noir »;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise que la salle soit prêtée gratuitement à l'organisme St-Jean Bosco pour la tenue de leur activité qui se tiendra le 7 juin 2012.

Note : Il est de l'avis du conseil municipal que le fait de pouvoir bénéficier gratuitement de l'utilisation de la salle que l'organisme St-Jean Bosco devra interpréter le tout comme une contribution à leur organisme d'une valeur de 500\$.

ADOPTÉE

R1203-077

Maison de la culture- demande de contribution financière pour la fête nationale régionale 2012

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture organise une fête nationale régionale qui se déroulera sur deux jours, les 23 et 24 juin prochain à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le budget de cet événement régional sera d'environ 50 000.00\$ dont la moitié sera couvert par une aide financière de la SNQHR;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la région seront conviées à cet événement majeur et que nous désirons donc participer financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière de 1 000.00\$ à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau pour la fête nationale régionale qui se déroulera les 23 et 24 juin prochain à Maniwaki. Il est de plus résolu d'autoriser le déboursé de cette somme.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-078

VHR Outaouais- demande d'une résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la plateforme régionale VHR Outaouais inc. pour leur démarrage, entreprise créée par et pour les clubs motoneige et quad en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE VHR Outaouais inc. aimerait faire une demande d'assistance financière dans le cadre du programme de Pacte rural et pour ce faire, elle demande une lettre d'appui de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en faveur du démarrage de la plateforme régionale VHR Outaouais inc.;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une approbation de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui le démarrage de l'entreprise VHR Outaouais inc.

ADOPTÉE

R1203-079

CFP Mont-Laurier – offre de services

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision du conseil de procéder à l'achat d'une niveleuse pour entretenir le réseau routier municipal (voir résolution R1203-070), le dg propose l'octroi d'un contrat de services au centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier et ce afin de procéder à l'évaluation des quatre employés opérateurs formant l'équipe des travaux publics dans le but d'identifier les deux meilleurs candidats ayant les meilleures aptitudes pour opérer la nouvelle niveleuse et de dispenser dans un deuxième temps une formation de base de conduite d'une niveleuse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande du dg et d'une analyse de la demande, le CFP de Mont-Laurier a fait parvenir une offre de services à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services tel que proposé par le CFP de Mont-Laurier s'élève à 2 800\$ plus taxes, incluant la préparation et que la municipalité est éligible à une subvention pour formation du centre local d'emploi (CLE), représentant 50% des coûts total de formation.

EN CONSÉQUENCE.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer un contrat de services au CFP de Mont-Laurier, selon les termes de son offre de services, pour la somme de 2 800\$ en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser le dg de déposer au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du CLE de Maniwaki et ce, dans le but d'obtenir 50% des frais engendrés par la formation.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-080

Autorisation d'achat d'un ensemble de flèches de sécurité

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2012 la somme de 3 000\$ a été réservée à même les prévisions budgétaires pour l'achat d'un ensemble de flèches de sécurité pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre visant un rapport d'intervention (rapport n° RAP0760231, en date du 1^{er} février 2012) par madame Martine Gaudet, inspectrice auprès de la CSST, direction régionale de l'Outaouais, celle-ci recommande fortement l'achat et l'installation d'une flèches de sécurités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et la dépense d'un ensemble de flèches complet et d'un support basculant de l'entreprise Signal Services inc. de Laprairie Qc et ce pour la somme de 1 462.06\$ en plus des taxes applicables.

Il est également autorisé d'engager une dépense additionnelle pour faire fabriquer et installer un « rack » pour la boîte de la camionnette et ce pour un montant maximal de 1 535\$.

ADOPTÉE

certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-081

Demande de soutien au Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier au Centre Multifonctionnel de Maniwaki (centre de curling);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration et des discussions relativement aux prévisions budgétaires 2012, un montant de 500\$ a été réservé pour une contribution financière au Centre Multifonctionnel pour les années 2012 à 2014 inclusivement, soit un pour un montant total de 1500.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière de 1500.00\$ au Centre Multifonctionnel de Maniwaki pour les années 2012 à 2014 inclusivement, réparti en trois paiements égaux de 500.00\$ à chaque année.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la contribution financière pour la présente année au coût de 500.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-082

CPGLC- demande de contribution financière pour des panneaux « Fier de mon lac »

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du petit et du grand lac des Cèdres inc. a fait parvenir à la municipalité une demande de contribution financière pour l'achat et l'installation de trois (3) panneaux « FIER DE MON LAC » qui seraient installés à chaque entrée du chemin du petit lac des Cèdres et un près de l'entrée du chemin Lapointe, sur le chemin du Lac à Larche et ce dans le but d'inciter les propriétaires autour des lacs de visiter le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à la Corporation du petit et du grand lac des Cèdres inc. pour l'achat et l'installation de trois (3) panneaux « FIER DE MON LAC ». De plus, la municipalité s'occupera elle-même de faire fabriquer les affiches.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-083

Autorisation d'achat de tables pliantes pour la salle Réjean-Lafrenière

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3000.00\$ a été réservé à même le budget 2012 en prévision d'achat de tables pliantes pour la salle Réjean- Lafrenière;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été acheminée à deux entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gyva de Maniwaki a soumis un prix unitaire de 226.99\$ en plus des taxes applicables et que Imprimerie Maniwaki a soumis un prix de 212.70\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la dépense pour l'achat de 14 tables pliantes pour la salle Réjean-Lafrenière d'une dimension de 30" x 72", de qualité supérieure, pour la somme totale de 2977.80\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-084

Municipalité de Blue Sea- facture pour les droits de licences radios

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue-Sea et Messines sont copropriétaires d'un système de communication pour les services d'urgence et le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le système est enregistré au nom de la municipalité de Blue-Sea auprès d'industries Canada et que cette dernière a fait parvenir à la municipalité de Blue-Sea une facture pour les droits de licences annuels au montant de 1,007.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue-Sea, gestionnaire du compte, a fait parvenir une facture portant le numéro 205, représentant la quote-part de la municipalité pour l'année 2012, soit un montant de 503.50\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture numéro 205 à la municipalité de Blue-Sea, représentant notre quote-part pour l'année 2012 des droits annuels de licences pour la somme de 503.50\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Demande à la commission de toponymie pour la reconnaissance de chemins existants

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chemins existants ne sont pas officialisés par la Commission de toponymie du Québec;

R1203-085

CONSIDÉRANT QUE certains de ces chemins existent depuis déjà plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les internautes qui désirent effectuer des recherches sur le site de la commission de toponymie n'ont aucune information sur ces chemins puisqu'en étant pas officialisés ils ne se retrouvent pas sur leur site web;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De demander à la Commission de toponymie du Québec de reconnaître les chemins suivants :

D'acheminer à la commission de toponymie une demande d'officialisation des chemins suivants :

Nom du chemin ou de la rue	Origine et signification
Chemin André-Lafrenière (chemin privé) Il est de plus résolu de reconnaître ces chemins de terrains adjacents à ce chemin pendant plusieurs années.	le nom de cette voie de communication rappelle la mémoire de monsieur André Lafrenière qui est décédé le 30 août 2008 et qui a été propriétaire de terrains adjacents à ce chemin pendant plusieurs années.
Montée Desjardins (chemin verbalisé)	Ce nom fait référence à une famille locale qui habitait le secteur il y a un certain temps.
Chemin Gorley (chemin verbalisé)	Ce nom fait référence à une famille locale de l'époque et qui habitait le secteur.
Rue Laurette (rue privée)	Cet odonyme réfère au prénom féminin d'une personne qui est décédée en 2010 (Laurette Lamoureux) et qui a habité le secteur pendant très longtemps.
Chemin Sylvestre (chemin privé)	Ce nom fait référence à une famille locale de l'époque et qui habitait le secteur.

ADOPTÉE

R1203-086

Carte routière municipale

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de la carte routière municipale a été effectuée en 2000;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses rues ont été ajoutées sur notre réseau routier depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau pour effectuer les travaux de mise à jour de notre carte routière municipale et ce pour un montant de 50.00\$ de l'heure.

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, suite à la mise à jour de la carte routière, de procéder à l'impression de celle-ci chez Imprimak de Maniwaki.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Députée Stéphanie Vallée – demande d’une aide financière

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse et à une évaluation des travaux d’amélioration du réseau routier municipal, travaux jugés prioritaires, les membres du conseil souhaitent déposer une demande de subvention auprès de la députée de Gatineau, Stéphanie Vallée, dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE les chemins du Lac à Larche et St-Jacques sont deux chemins à caractère intermunicipal liant les municipalités de Cayamant (ch. du Lac à Larche) et de Blue Sea (ch. St-Jacques) à la municipalité de Messines;

R1203 -087

CONSIDÉRANT QU’UN nombre important de résidents des municipalités de Blue Sea et Cayamant doivent emprunter les chemins du Lac à Larche et St-Jacques dans leurs déplacements quotidiens pour se rendre à leur lieu de travail situé à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU’II a un important besoin de rechargement de gravier de type MG-20 sur les chemins du Lac à Larche et St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le manque de gravier sur la surface de roulement fait en sorte qu’il en est devenu quasi impossible d’entretenir celle-ci à l’aide d’une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés permettraient non seulement de corriger le problème d’entretien, mais également d’augmenter la fonctionnalité des chemins et ce, en plus d’améliorer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier municipal représente plus de quatre-vingt-huit (88) kilomètres de chemin et que les coûts d’entretien et d’amélioration dépassent largement les deniers dont la municipalité dispose pour ces fins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux jugé nécessaire et anticiper s’élève à près de cent mille (100 000\$) dollars.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unaniment

Que la municipalité de Messines demande à la Députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, une aide financière dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal et ce, pour des travaux de rechargement de gravier de type MG-20 sur les chemins du Lac à Larche et St-Jacques, soit pour un montant de 60 000\$.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1203-088

Adoption de la liste des comptes dus au 29 février 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d’autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 29 février 2012, dont celui-ci représente une somme de 31 498.22\$ après la modification et le remplacement du nom du fournisseur inscrit à la première page, soit la COOP de santé Gracefield pour celui de la COOP fédérée du Québec qui représente un montant de 2410.13\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1203-089

Pour accepter la liste des comptes payés au 29 février 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 29 février 2012, dont celle-ci représente la somme de 32 261.86\$ pour 76 chèques émis et la somme de 35 782.99\$ pour 30 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 68 044.85\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-090

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 29 février 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct au 29 février 2012, dont celle-ci représente la somme de 20 585.03\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1203-091

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 29 février 2012, dont celui-ci représente une somme de 7263.27\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Compte à payer aux Industries Galipeau

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

R1203-092

D'autoriser le paiement de la facture n° 5835 des Industries Galipeau et ce pour la somme de 57.57\$ en plus des taxes applicables.

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Éric Galipeau, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau, est le frère du conseiller monsieur Éric Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1203-093

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier